

Le 12 mai 2015

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DE SOLVAC  
tenue le mardi 12 mai 2015 à 14h30**

---

Les actionnaires de la société anonyme Solvac, dont le siège social est établi rue des Champs Elysées 43 à 1050 Bruxelles, se sont réunis en assemblée générale ordinaire le mardi 12 mai 2015 au Square, Brussels Meeting Center, Mont des Arts à Bruxelles.

La séance est ouverte à 14h30.

Il est procédé à la composition du Bureau, conformément à l'article 21 des statuts.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Hirsch.

Parmi les actionnaires présents, Monsieur Patrice Bonnefous et Monsieur Olivier Hamal acceptent de remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président constate que :

- les convocations contenant l'ordre du jour ont été insérées dans le « Moniteur belge », dans l' « Echo » et « De Tijd » du 10 avril 2015, les numéros justificatifs de ces publications sont mis à la disposition des scrutateurs ;
- les actionnaires ont été convoqués par lettre-missive du 10 avril 2015, de même que les Administrateurs et le Commissaire, suivant modèle mis à la disposition des scrutateurs. Les documents devant être mis à leur disposition leur ont été communiqués suivant les mêmes modalités, conformément à l'article 535 du Code des sociétés.

Les documents visés à l'article 533 bis, §2 du Code des sociétés ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la société en date du 10 avril 2015, et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour.

D'après la liste des présences signée par tous les membres de l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires, les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 8.550.256 actions sur les 15.267.881 actions composant le capital social, soit 56,00 %.

Pour assister à l'Assemblée générale de ce jour, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux dispositions de l'article 20 des statuts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen point par point de l'ordre du jour.

1. Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2014, y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.

M. de Laguiche rappelle les événements importants qui ont marqué l'année 2014 ainsi que les principales données de l'exercice.

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2014 dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Dans ce document figure la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise 2014. Le Conseil a pris connaissance du rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice 2014 et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Le Président constate que les dispositions nécessaires ont été prises pour répondre aux obligations légales en matière de diffusion du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2014 et du rapport du Commissaire.

Dans ces conditions, l'Assemblée renonce à entendre la lecture du rapport de gestion.

M. de Laguiche décrit brièvement l'activité du groupe Solvay en 2014 et donne également une indication sur les perspectives de 2015.

Eu égard à la large diffusion du rapport du Commissaire, il est également renoncé à la lecture de ce rapport.

## 2. Approbation du rapport de rémunération

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération, qui figure au point 6.6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise. La rémunération des Administrateurs de la société se limite à l'octroi de jetons de présence. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire de Solvac de 2013, les mandats d'administrateurs sont rémunérés depuis 2014 par des jetons de présence de 2.000 EUR brut par séance pour chaque Administrateur et de 4.000 EUR brut par séance pour le Président du Conseil.

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, avec une majorité de 99,68 % des voix.

## 3. Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, Rapport du Commissaire

Le point relatif aux comptes consolidés n'est pas destiné à faire l'objet d'un vote en Assemblée.

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil a pris connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Il donne ensuite la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des renseignements à demander sur les trois premiers points de l'ordre du jour.

Le Président déclare la discussion close et invite l'Assemblée à passer à l'examen des résolutions à prendre.

## 4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende

L'Assemblée approuve les comptes annuels de Solvac SA arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que l'affectation du bénéfice et le dividende de l'exercice, avec une majorité de 99,98 % des voix.

Le compte de résultats de l'exercice 2014 dégage un bénéfice net de 76,6 millions d'EUR. Le report à nouveau est augmenté de 4,5 millions d'EUR.

Le montant du dividende brut à attribuer par action entièrement libérée est de 4,72 EUR. Le second acompte payé le 29 décembre 2014 vaut solde de dividende.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2014

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs en fonction durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 pour les opérations de cet exercice avec une majorité de 99,98 % des voix.

L'Assemblée donne ensuite décharge au Commissaire en fonction durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 pour les opérations de cet exercice avec une majorité de 99,99 % des voix.

6. Conseil d'Administration – Nominations et renouvellement de mandats

- a) Les mandats du Chevalier John Kraft de la Saulx et de Madame Aude Thibaut de Maisières arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Il est proposé de réélire successivement le Chevalier John Kraft de la Saulx et Madame Aude Thibaut de Maisières comme administrateurs pour une nouvelle période de 4 ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2019.

Le Chevalier John Kraft de la Saulx est réélu comme Administrateur avec une majorité de 99,94 % des voix.

Madame Aude Thibaut de Maisières est réélue comme Administrateur avec une majorité de 99,92 % des voix.

- b) Le mandat de la Comtesse René-Louis de Bernis Calvière arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, eu égard aux règles appliquées par la société en matière de limite d'âge.

Il est proposé d'élire Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu comme administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2019.

Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu est élue comme Administrateur avec une majorité de 99,57 % des voix.

- c) Il est proposé d'élire le Chevalier Guy de Selliers de Moranville comme administrateur supplémentaire de sorte que le Conseil d'Administration se composera de 13 membres. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2019.

Le Chevalier Guy de Selliers de Moranville est élu comme Administrateur avec une majorité de 97,01 % des voix.

- d) Il est proposé de statuer sur les désignations successives du Chevalier John Kraft de la Saulx, de Madame Aude Thibaut de Maisières, de Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu et du Chevalier Guy de Selliers de Moranville comme administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

L'Assemblée confirme la désignation du Chevalier John Kraft de la Saulx comme Administrateur indépendant avec une majorité de 99,74 % des voix.

L'Assemblée confirme la désignation de Madame Aude Thibaut de Maisières comme Administrateur indépendant avec une majorité de 99,60 % des voix.

L'Assemblée élit Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu comme Administrateur indépendant avec une majorité de 99,71 % des voix.

L'Assemblée élit le Chevalier Guy de Selliers de Moranville comme Administrateur indépendant avec une majorité de 95,73 % des voix.

\*

\*            \*

Le Président lève la séance de l'assemblée générale ordinaire à 15 heures 40.